

# DEAS - Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

**PROCHAINE RENTRÉE : JANVIER 2022**

**PARCOURS POST-BAC PRO SAPAT OU ASSP**

La formation pour les titulaires du BAC pro SAPAT ou ASSP conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant se déroule à temps complet et en discontinu, en fonction des unités d'enseignement restant à valider par le candidat.

## Public concerné

La sélection à l'entrée en formation est ouverte aux candidats titulaires d'un des titres et diplômes suivants :

Titre / Diplômes	Modules à valider	Stages correspondants
BAC SAPAT (Service Aux Personnes et Aux Territoires)	2, 3, 5 et 6	14 semaines de stage
BAC ASSP (Accompagnement Soins Services à la Personne)	2, 3 et 5	12 semaines de stage

## Parcours

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels. **La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

**Module 2** : L'état clinique d'une personne - 2 semaines (70 heures)

**Module 3** : Les soins - 5 semaines (175 heures)

**Module 5** : Relation-communication - 2 semaines (70 heures)

**Module 6** : Hygiène des locaux hospitaliers - 1 semaine (35 heures) - **BAC SAPAT uniquement**

Les stages sont au nombre de 3, de 140 heures chacun, soit 12 semaines.

Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Le BAC SAPAT réalise un 4<sup>e</sup> stage de 70 heures.

## Intervenants

Infirmiers formateurs permanents et des intervenants extérieurs, professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

## Méthodes pédagogiques

Cours magistral, power point  
Réflexion de groupe  
Commentaires de documents  
Travaux dirigés / Ateliers  
Retour d'expériences  
Projets pédagogiques transversaux  
Suivi individualisé du parcours

## Modalités d'évaluation

Chaque module est évalué selon la directive du référentiel de formation : devoir sur table, mise en situation professionnelle en stage, étude de cas et argumentation orale.

Le Diplôme d'Etat est délivré par la DRJSCS à l'issue de la formation (sous réserve de l'acquisition des compétences et unités de formation manquantes).

## Modalités de financement

Selon le parcours de formation à réaliser et selon votre statut à l'entrée de la formation, il existe différents types de financement. Une information individuelle et exhaustive vous sera faite sur demande.

## Contact

05 56 43 70 82  
contact@cfpbna.asso.fr

MAJ le 20/11/2020

Centre de Formation Professionnelle  
Bordeaux Nord Aquitaine  
Association Loi 1901

**CFPBNA**

6 rue Robert Charazac - 33300 Bordeaux - Tél. : 05 56 43 70 82 - contact@cfpbna.asso.fr - www.cfpbna.asso.fr  
Prestataire de formation enregistré sous le n°72 33 0072333 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine  
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) / N° Siret : 382 534 634 00037 - APE : 8559A (non assujéti à la TVA)